

École Joseph-Moreau

9750, 74^e Avenue Edmonton (Alberta) T6E 1E8

Tél: 780 436-6303 Téléc: 780 436-6309

Le 17 août 2009

Chers parents et chers élèves,

Mon nom est Marc Potvin et je suis le directeur de la nouvelle école Joseph-Moreau. C'est avec joie que je convie tous nos élèves à venir vivre une nouvelle année scolaire remplie de découvertes et de succès!

Afin de vous aider à vous y retrouver, voici quelques informations concernant la rentrée scolaire 2009-2010 :

Paiements des frais scolaire des élèves

Nous encourageons les parents à se présenter à l'école le mardi 25 ou le mercredi 26 août entre 10 h et 16 h pour payer les frais scolaires de base. Au début du mois d'octobre l'école enverra à la maison une facture pour les frais reliés aux cours complémentaires que votre enfant aura choisi de suivre pendant l'année. À ces frais s'ajouteront si nécessaire les frais de base non payés.

Transport des élèves

Le Conseil scolaire Centre-Nord assure chaque année le transport des élèves et ce sans frais pour leur famille. Vous devriez d'ailleurs avoir déjà reçu par la poste une lettre indiquant l'heure et l'endroit où l'autobus ira prendre votre enfant. Veuillez noter qu'il n'y aura aucun changement à cet horaire avant la mi-septembre. Pour tous renseignements relatifs au transport, veuillez composer le **780 468-4434**.

Horaire quotidien de l'école pour l'année 2009-2010.

Horaire des autobus

Au cours de l'année scolaire, les autobus arriveront à l'école à partir de 8h15 et ils quitteront à partir de 15h35 sauf les jeudis où ils quitteront à partir de 13h55. Le jeudi est donc une journée plus courte pour les élèves.

Début et fin de la journée

Jours de la semaine	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	Jeudi (jour 4)
Début du premier cours	8 h 44	8 h 44
Fin du dernier cours	15 h 25	13 h 45

Horaire des cours

Les cours sont dispensés sur un horaire rotatif de cinq jours. Notez que les jeudis sont toujours le jour 4 sauf la semaine qui précède un congé prolongé soit Noël et le congé du printemps.

Par exemple : Le lundi 31 août sera donc un jour 1, le mardi 1^{er} septembre un jour 2, le mercredi 2 septembre un jour 3, le jeudi 3 septembre un jour 4 et le vendredi 4 septembre un jour 5. Le lundi 7 septembre sera congé, donc le mardi 8 septembre sera un jour 1 et ainsi de suite.

Les jours de l'horaire sont inscrits dans l'agenda. En début d'année, les enseignants prendront le temps de bien expliquer la rotation à tous les nouveaux élèves. De plus, le jour de l'horaire est affiché quotidiennement et ce à plusieurs endroits dans l'école.

Fournitures scolaires

Veuillez noter que pour les premiers jours d'école, nous suggérons aux élèves d'acheter les effets scolaires suivants :

Un sac d'école	Un correcteur liquide ou à ruban
Des crayons HB	Des séparateurs insérables
Des surligneurs	Un bâton de colle
Des stylos rouge, bleu et un noir	Une gomme à effacer
Une règle	Boîte de mouchoirs en papier
Des feuilles mobiles lignées, blanches et quadrillées	Un minimum de 3 cartables à anneaux

Cependant, dès le 1^{er} septembre, les enseignants et les enseignantes expliqueront en détails ce qui est requis dans chacune de leur classe. Donc, quelques items pourraient s'ajouter à cette liste telle qu'une calculatrice. **Notez que lors de cette journée**, il y aura la distribution des livres, des plans de cours et des attentes des enseignants.

Repas et collation :

L'école ne dispose pas d'un service de cafétéria, donc il n'y aura pas de repas servi à l'école. Les élèves doivent donc emporter un dîner et une collation à chaque jour. Ils pourront utiliser des fours micro-ondes pour réchauffer leur repas.

Première journée d'école

La première journée d'école pour tous les élèves sera le lundi 31 août 2009. Afin de favoriser la création de liens entre les élèves et leurs enseignants, et de découvrir la nouvelle école, le personnel de l'école a décidé d'organiser une journée d'activités pour la rentrée scolaire. Afin de faire de cette journée un succès, notez que la présence des élèves est requise.

Il n'y aura aucun cours spécifique dispensé et aucune fourniture scolaire ne sera nécessaire lors de cette première journée. Les activités, qui auront lieu beau temps mauvais temps, nécessiteront le port de vêtements adéquats.

La journée sera très importante car nous toucherons à plusieurs aspects fondamentaux de notre nouvelle école soit le fonctionnement de l'école, le code de vie, la vie spirituelle, le développement des liens avec les autres, l'activité physique et la construction identitaire.

Heure	Activités	Endroits
8 h 20	Arrivée et accueil des élèves par le personnel de l'école.	Couloirs
8 h 44	Accueil des élèves dans les classes titulaires.	Classes titulaires
9 h 15	Mot de bienvenue Présentation du personnel Dévoilement des activités de la journée	Gymnase
9 h 30	Rallye	À l'extérieur et à l'intérieur
12 h	Dîner (offert gratuitement aux élèves)	À l'extérieur
13 h	Prise des présences	Classes titulaires
13 h 15	Célébration de la parole	Gymnase
13 h 45	Assemblée générale	Gymnase
14 h 20	Retour en classe titulaires Distribution : <ul style="list-style-type: none">- des horaires- des agendas- des casiers Retour sur le fonctionnement de la nouvelle école	Classe titulaire

Quelques dates importantes à retenir

Le vendredi 28 août : L'école sera fermée car tout le personnel du Conseil scolaire sera en réunion.

Le jeudi 17 septembre de 17 h à 20 h 30

- Premier barbecue officiel de l'École Joseph-Moreau! C'est gratuit et pour toute la famille.
- Occasion idéale pour tisser de nouveaux liens et de rencontrer de vieilles connaissances.
- Mot de la direction.
- Présentation du personnel.
- Assemblée constitutive du Conseil d'école (19 h)
- Assemblée générale de la Société des parents (AGA)

Le mardi 22 septembre : Photographie de tous les élèves et des enseignants de l'école.

À venir : Site web de l'école (www.csrcn.ab.ca/josephmoreau/accueil.htm) sur lequel vous trouverez le calendrier des activités qui s'ajouteront au fur et à mesure que les membres du personnel et les élèves créeront de nouveaux événements. Vous y découvrirez également le lien « Parents », la lettre mensuelle qui vous informe des événements plus importants qui se tiennent à l'école.

Je vous prie d'agréer, chers parents et chers élèves, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Potvin
Directeur

Denis Gravel
Directeur adjoint

Avis de convocation

Réunion constitutive

Conseil d'école de Joseph-Moreau

Le jeudi 17 septembre 2009 à 19 h
Au gymnase de l'école Joseph-Moreau

Ordre du jour :

1. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modèle de gouvernance
4. Composition
5. Durée du mandat des membres élus
6. Modèle de prise de décision et droit de vote lors des réunions du conseil d'école
7. Fréquence des réunions du conseil d'école
8. Relation avec la Société des parents de l'école Joseph-Moreau
9. Élection :
 - a) Présidence
 - b) Vice-présidence
 - c) Secrétaire
 - d) Trésorier
 - e) Conseillers/conseillères
10. Levée de la réunion

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle

Société des parents de l'école Joseph-Moreau

Le jeudi 17 septembre 2009 à 20 h
Gymnase de l'école Joseph-Moreau

Ordre du jour :

1. Élection du président et du secrétaire d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des statuts et règlements
4. Élection des membres du conseil d'administration
5. Levée de l'assemblée

Qu'est-ce qu'un Conseil d'école?

(Référence : School Act, <http://e/education.alberta.ca/media/675018/guideconseils.pdf>)

Un Conseil d'école **peut** :

- Conseiller le directeur d'école et le conseil scolaire sur toute question relative à l'école;
- S'assurer, avec le directeur d'école, que les élèves reçoivent un enseignement correspondant aux normes d'éducation établies par le Ministère;
- Veiller, avec le directeur d'école, à ce que la gestion financière de l'école soit conforme aux exigences du conseil scolaire;
- Assumer toute autre responsabilité autorisée par les règlements.

Le conseil d'école doit se doter d'un mode de gouvernance (**point 3 de l'ordre du jour**).

Selon la loi, les modèles suggérés sont :

- **Modèle représentatif** : Le conseil d'école agit comme un conseil d'administration pour la prise de décision et donne un compte rendu à la communauté au moins deux fois par année;
- **Modèle communautaire** : Tous les membres de la communauté scolaire ont droit de vote à chaque réunion du conseil d'école; l'exécutif ayant comme but d'exécuter les demandes de la communauté.

Le conseil d'école doit être composé d'un certain nombre de membres (**point 4 de l'ordre du jour**). Parmi ceux-ci, notons :

- Un nombre défini de parents;
- Le directeur de l'école;
- Au moins un membre du personnel enseignant de l'école;
- À la discrétion du Conseil d'école, un ou des membres de la communauté n'ayant pas d'enfant inscrit à l'école.

*Un conseil d'école sera en majorité formé des parents d'élèves inscrits à l'école.

Les membres du conseil d'école peuvent être élus pour des mandats d'une longueur déterminée. Il est du ressort de l'assemblée consultative de décider de la durée du mandat des premiers membres. (**Point 5 de l'ordre du jour**)

La loi demande également à l'assemblée constitutive de déterminer un processus pour la prise de décision (**point 6 de l'ordre du jour**). Différents types de processus décisionnels peuvent être envisagés :

- **Majorité simple** (50% + 1) – est efficace lorsqu'il est peu probable qu'on en arrive à un compromis. Un des inconvénients de ce modèle de prise de décision est que les intervenants ne sont pas tous gagnants.
- **Consensus** - chaque décideur accepte le résultat final, mais pas nécessairement tous les éléments de la décision.

La loi demande au conseil d'école de se rencontrer (**point 7 de l'ordre du jour**). Il incombe à l'assemblée constitutive de déterminer le nombre de réunions qu'elle juge adéquate au cours de l'année.

La loi interdit à un conseil d'école de s'enregistrer sous la *Societies Act*. Par conséquent, une Société des parents de l'école Joseph-Moreau a été créée. Il faut toutefois s'interroger sur les liens que peuvent avoir ces deux comités (**point 8 de l'ordre du jour**) :

- Deux comités reliés : On demande aux membres du conseil d'école de faire également partie de la société des parents;
- Deux comités indépendants : Les parents élus au conseil d'école ont l'option de faire également partie de la société des parents.

Le conseil d'école doit être composé d'un exécutif. Il est du devoir de l'assemblée constitutive d'élire le premier exécutif du conseil d'école (**point 9 de l'ordre du jour**).

Les différents postes sont les suivants :

1. Président : Ses tâches comprennent, entre autres :
 - Convoquer les réunions et préparer les ordres du jour;
 - Communiquer périodiquement avec le directeur d'école;
 - S'assurer que les rôles et responsabilités sont clairement définis;
 - S'efforcer de veiller à ce que la diversité de la communauté scolaire soit représentée au sein du conseil d'école;
 - Procéder à une auto-évaluation du conseil d'école.

2. Vice-président : Ses tâches comprennent, entre autres :
 - Remplacer le président en cas d'absence;
 - Promouvoir le travail d'équipe et aider le président au bon déroulement des réunions;
 - Se préparer à assumer plus tard les responsabilités du président.

3. Secrétaire : Ses tâches comprennent, entre autres :
 - Rédiger le procès-verbal de chaque réunion, les conserver, de même que toute autre correspondance ou tout autre document du conseil d'école;
 - S'assurer que les avis de convocation des réunions et autre avis d'événements sont distribués.

4. Trésorier : Ses tâches comprennent, entre autres :
 - Tenir les registres précis de toutes les transactions;
 - Faire un compte-rendu de tous les encaissements de fonds et les dépenses.

5. Conseillers/conseillères : Agissent comme consultants et aidants auprès des membres de l'exécutif.

Rédigé par David Caron

Représentant de la communauté au Conseil d'école Maurice-Lavallée